

<p><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p>	<p><b>Master HES-SO en Arts visuels</b></p> <p><b>HEAD – Genève</b></p> <p>Année académique : 2024 - 2025</p>
<p><b>Titre du module</b></p>	<p>Master Thesis 2</p>
<p><b>Filière(s)</b></p>	<p>Master Arts Visuels, toutes orientations</p>
<p><b>Type de module</b></p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p><b>Code</b></p>	<p>MT41.16</p>
<p><b>Crédits ECTS</b></p>	<p>9 ECTS</p>
<p><b>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</b></p>	<p>Ce module de recherche, centré sur le travail personnel de l'étudiant-e-x et visant la finalisation d'un projet de diplôme théorique, est composé de situations de travail individuelles et/ou collectives.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attester d'un haut niveau d'autonomie et d'exigence dans le développement d'un projet complexe.</li> <li>• Attester d'une méthodologie qui prenne en compte la nature complémentaire de la pratique et de la théorie, où le faire et la pensée se nourrissent mutuellement.</li> <li>• Attester de compétences méthodologiques de recherche, utilisant de manière systématique des ressources pertinentes et des méthodes d'enquête appropriées.</li> <li>• Communiquer et valoriser son travail de manière adéquate, en fonction des interlocuteur-riche-x-s.</li> <li>• Attester de compétences discursives et de capacités à articuler un langage et un positionnement réflexif face à son propre travail.</li> <li>• Etre capable de situer sa pratique, de manière critique et pertinente, dans un contexte social, culturel, économique et politique, ainsi que dans l'écosystème des mondes de l'art, aux niveaux national et international.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus du module. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>L'évaluation est exprimée par une appréciation « acquis » / « non acquis ». Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>

<b>Modalités de remédiation</b>	Aucune remédiation n'est possible.
<b>Modalités de répétition</b>	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une ou plusieurs des unités d'enseignement composant le module, l'ensemble du module doit être répété dès que possible.